

TARIFS ADULTES

Evo'Ut 2018

COURS

COURS

			Abonnements sans CESU		Abonnements avec CESU Voir conditions p2-3					
Formule	Durée	Nb séances	Tarif séance	Total TTC	salaire net séance	+	Cotisations	Total Salaire net	Total abonnement	Total après déduction fiscale
Cours individuel	1h	< 10	33€/séance		25€	+	19€	44€/séance		22€/séance
		10	30€	300€	22€	+	17€	220€	390€	19.5€/195€
		20	29€	580€	21€	+	16€	420€	740€	18.5€/370€
		30	28€	840€	20€	+	15€	600€	1050€	17.5€/525€
1 ^{er} COURS D'ESSAI GRATUIT pour tout abonnement souscrit !										
OFFRE DE PARRAINAGE 2 cours supplémentaires gratuits sur votre abonnement si vous parrainez un élève !										

INITIATION

Formule	Durée	Nb séances	Tarif TTC séance
Initiation individuelle	2h	1	60 €
Initiation duo	2h	1	80 €

APERO - VIOLON

Formule	Durée	Nb séances	Tarif TTC séance
Apéro – Violon	2h	1	60,00 €

Grâce au système CESU, désormais, Evo'Ut se déplace à domicile proposant ainsi aux élèves de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% sur les dépenses engagées dans l'apprentissage du violon.

1. CESU, c'est quoi ?

CNCESU : Centre Nationale qui gère les CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Le CESU se présente et s'utilise comme un chèque bancaire.

Il permet de rémunérer tout intervenant assurant un "service à la personne".

Avec ce système l'élève devient donc employeur et Evo'Ut devient salarié.

Mais rassurez-vous, les formalités administratives ne sont pas compliquées !!

Adhésion, déclaration, calcul, prélèvement, ... tout est simplifié !

2. CESU, pour qui ?

Célibataires, couples mariés ou pacsés, imposables ou non, travailleurs ou inscrits comme demandeurs d'emplois (3 mois au moins dans l'année)

Toutes ces personnes peuvent prétendre utiliser le CESU et bénéficier d'avantages fiscaux.

3. CESU, quels avantages fiscaux ?

Que vous payiez des impôts ou non, vous pouvez bénéficier soit d'un crédit d'impôt soit d'une réduction d'impôts s'élevant à 50% des sommes engagées (salaires + cotisations sociales) remboursés directement par le Trésor Public.

4. CESU « préfinancé », c'est quoi ?

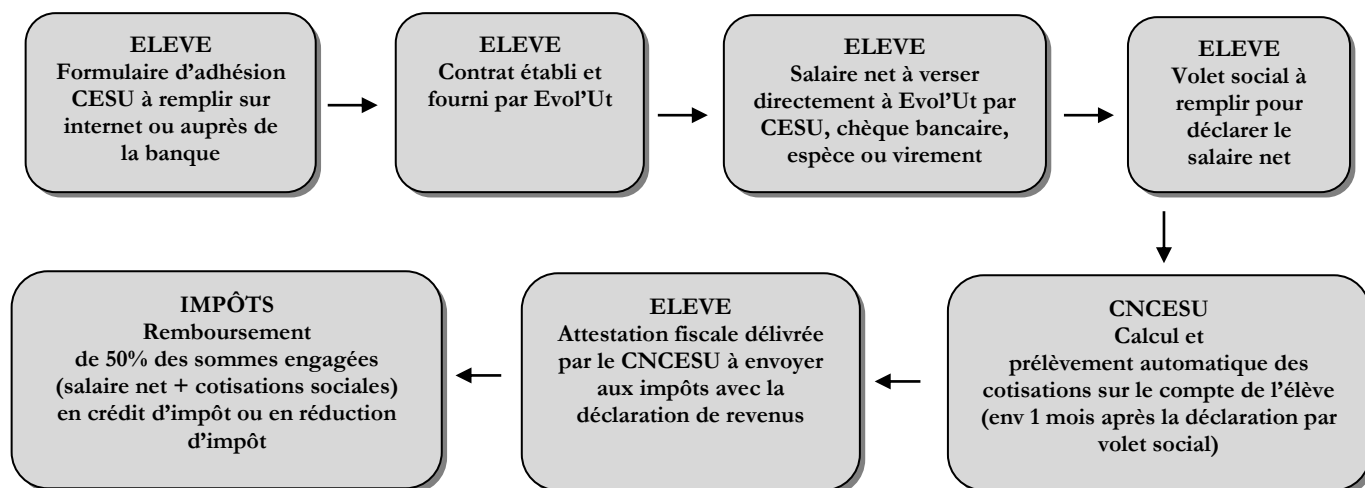
Il s'agit d'une formule spéciale de CESU.

L'élève bénéficie d'un titre de paiement d'un montant prédéfini, financé en tout ou partie par son entreprise, son comité d'entreprise, sa mutuelle, sa caisse de retraite, une collectivité territoriale, ...

Ainsi, l'élève peut régler Evo'Ut avec ses titres CESU préfinancés et compléter si nécessaire avec un autre moyen de paiement.

Pour plus de précisions sur vos droits, les conditions et les démarches,
contactez votre banque ou connectez-vous sur www.cesu.urssaf.fr.

5. CESU, comment ça marche ?



6. Exemples

Le lien www.cesu.urssaf.fr/cesweb/simucotil.jsp

permet de faire des simulations pour évaluer les cotisations par rapport à un salaire net.

Dans les tableaux TARIFS ENFANTS et TARIFS ADULTES, le salaire net est indiqué dans la colonne « Abonnements avec CESU ».

3h de cours, soit 132€

75€ de salaire net
+ 57€ de cotisations sociales prélevées sur le compte
= 132€ de frais engagés

132€ - 50%
= 66€ remboursés par le Trésor Public
Vous n'aurez réellement déboursé que 66€.

10 cours d'1h, soit 390€

220€ de salaire net
+ 170€ de cotisations sociales prélevées sur le compte
= 390€ de frais engagés

390 € - 50%
= 195€ remboursés par le Trésor Public
Vous n'aurez réellement déboursé que 195€.

30 cours d'1h, soit 1050€

600€ de salaire net
+ 450€ de cotisations sociales prélevées sur le compte
= 1050€ de frais engagés

1050 € - 50%
= 525€ remboursés par le Trésor Public
Vous n'aurez réellement déboursé que 525€.

20 cours d'1h, soit 740€

420€ de salaire net
+ 320€ de cotisations sociales prélevées sur le compte
= 740€ de frais engagés

740 € - 50%
= 360€ remboursés par le Trésor Public
Vous n'aurez réellement déboursé que 360€.